



CHAMBRE FNAIM DE L'IMMOBILIER DES ALPES MARITIMES

36 AVENUE SIMONE VEIL

06200 NICE

SYNDICAT PROFESSIONNEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale du syndicat Chambre FNAIM de l'immobilier des Alpes-Maritimes,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale du 4 juillet 2024, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel Chambre FNAIM de l'immobilier des Alpes-Maritimes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat professionnel à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note Principes et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes (impact lié au nouveau règlement ANC n°2022-06 et sur le présentation du bilan d'ouverture suite au changement de logiciel comptable).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne :

- La trésorerie du syndicat, qui représente 44% de l'actif du bilan ;
- Les capitaux propres, qui représentent 85% du passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat professionnel à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat professionnel ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence du syndicat professionnel.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat professionnel. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**Fait à NICE,
Le 4 Juin 2026**

**DOMINIQUE DAVID
COMMISSAIRE AUX COMPTES**



Annexe au Rapport

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat professionnel à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 500	813	688	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	130 574		130 574	130 574
Constructions	859 176	502 962	356 214	376 170
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	42 794	35 932	6 862	9 646
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	20 000		20 000	20 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	30		30	30
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	1 054 074	539 706	514 368	536 419
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	29 630	8 567	21 063	16 904
Autres créances	64 481		64 481	43 626
Charges constatées d'avance	22 895		22 895	10 901
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	494 546		494 546	671 529
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	611 551	8 567	602 985	742 961
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	1 665 625	548 273	1 117 352	1 279 379



Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	946 606	926 577
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-69 093	20 029
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	67 362	61 878
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	944 874	1 008 484
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 720	109 402
Emprunts et dettes financières diverses	50	70
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 280	6 600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 119	18 706
Dettes fiscales et sociales	50 605	47 673
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 204	88 445
Produits constatés d'avance	2 500	
TOTAL DETTES (III)	172 478	270 896
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	1 117 352	1 279 379



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	800 090	716 627
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	800 090	716 627
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		10 366
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	6	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	800 096	726 995
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	603 771	465 644
Impôts, taxes, et versements assimilés	16 129	15 955
Salaires	158 024	141 666
Cotisations sociales	60 674	53 010
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 551	21 540
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	5 254	
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	7 696	699
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	875 099	698 513
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-75 003	28 481
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 494	5 306
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	9 494	5 306
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 100	1 464
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 100	1 464



Postes	2025	2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	8 393	3 843
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-66 609	32 324
Produits exceptionnels (VII)		1 000
Charges exceptionnelles (VIII)	5 484	14 484
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-5 484	-13 484
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-3 000	-1 189
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	809 590	733 301
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	878 683	713 272
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-69 093	20 029



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 117 352,37 €**.

Le résultat net comptable est **une perte de -69 093,47 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

OBJET SOCIAL

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La Chambre a pour objet la représentation et la défense, dans tous les domaines, de l'intérêt des professions visées à l'article 1er des statuts, à savoir :

- Agent Immobilier
- Administrateur de Biens : gérant d'immeuble, syndic de copropriété, spécialiste en immobilier de loisirs, spécialiste en locations de vacances,
- Mandataires en vente de fonds de commerce
- Spécialiste en biens ruraux et forestiers
- Expert immobilier et commercial membre de la Chambre Nationale des Experts Immobiliers
- Diagnostiqueur Immobilier membre de la Chambre Nationale des Diagnostiqueurs Immobiliers
- Conseil en immobilier d'entreprise
- Aménageur foncier, lotisseur
- Commercialisateur de construction et de programmes neufs
- Gestionnaire de patrimoine
- Marchand de Biens, rénovateur
- A l'exclusion des Vendeurs de Listes et des professionnels qui les exercent, dans le cadre de l'intérêt général et des orientations données par la FNAIM et notamment :
 - De réunir ses adhérents pour promouvoir et faciliter entre eux de bonnes relations et créer des liens de confraternité et solidarité,
 - De former et d'informer les adhérents de la Chambre, en particulier par la promotion de la Formation Professionnelle et par des actions de formation continue,
 - D'assurer la représentation et la défense de leurs intérêts professionnels et économiques auprès du public, des Pouvoirs Publics et, si besoin est, d'ester en justice, y compris dans le cadre de l'Union Européenne.
 - D'étudier toutes les questions se rattachant à la réglementation et à l'exercice des professions et activités qu'elle représente ou pouvant exercer une influence sur elles, notamment l'étude de toutes mesures et réformes législatives, administratives, fiscales, économiques et sociales.
 - D'étudier, adapter et promouvoir toute technique ou service propre à assurer un meilleur exercice des professions et à donner, par des structures adaptées aux professionnels, de nouvelles possibilités de développement.
 - D'assurer la mise en œuvre de toutes dispositions tendant à développer la dignité et le prestige desdites professions, et la promotion de son image au sein du public,
 - D'assurer le respect des Statuts et du Règlement Intérieur et des déontologies spécifiques de la Chambre, de la Région et de la Fédération, et en particulier du Code d'Ethique et de Déontologie,
 - De désigner les délégués de la Chambre à l'assemblée générale de la FNAIM et dans toutes les instances régionales et internationales dans lesquelles la Chambre peut être représentée.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixés différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Pour les immobilisations décomposables (immeubles), un amortissement dérogatoire est constaté au passif du bilan pour conserver sur le plan fiscal la durée initiale pour la structure de l'immeuble (25 ans au lieu de 40 ans). mesure de définir les immobilisations décomposables ou la
- Pour les immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	10 à 50 ans
Bureaux	10 à 50 ans
Agencements	10 à 20 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charges n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **CHAMBRE FNAIM IMMOBILIER ALPES MARITIMES** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Impact relatif au changement de réglementation comptable :



1. Produits et charges exceptionnels :

- En 2024 : 1 000 € de produits exceptionnels et 14 484 € de charges exceptionnelles
- En 2025 : il reste uniquement en charges exceptionnelles les amortissements dérogatoires pour 5 484 €. Le compte 671300 "Dons, libéralités" n'est plus utilisé ; c'est le compte 623800 qui le remplace.

Impact sur la présentation du bilan d'ouverture relatif au changement du logiciel comptable :

1. Dans le Compte de résultat, le total des postes salaires et cotisations sociales a été modifié :

- En 2024 dans le poste "Salaires" se trouvaient les comptes 641 pour 136 899 € et dans le nouveau logiciel en 2024 le compte 648 est rajouté pour 5 039 €
- En 2024 dans le poste "Cotisations sociales" se trouvaient les comptes 645-647 et 648 pour 57 777 € et dans le nouveau logiciel le compte 648 ne s'y trouve plus pour 5 039 €

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences		1 500		1 500
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	130 574			130 574
Constructions	522 294			522 294
Installations techniques, matériel et outillage	336 882			336 882
Autres immobilisations corporelles	42 794			42 794
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	20 000			20 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	30			30
TOTAL	1 052 574	1 500		1 054 074

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice



Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences	1 an	Linéaire		813		813
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	25 à 40 ans	Linéaire	173 851	15 404		189 255
Installations techniques, matériel et outillage	8 à 10 ans	Linéaire	309 156	4 551		313 707
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	33 148	2 783		35 932
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			516 155	23 551		539 706



Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	3 313	5 254		8 567
Autres créances	43 626	20 855		64 481
Charges constatées d'avance	10 901	11 993		22 895
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	57 840	38 102		95 942

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice



État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	30	30		
Clients douteux	17 060	17 060		
Autres créances clients	12 570	12 570		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices	16 098	16 098		
TVA	44 901	44 901		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	3 482	3 482		
Charges constatées d'avance	22 895	22 895		
TOTAL	117 035	117 035		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	22 895	
TOTAL	22 895	

Informations relatives au passif

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	78 720	31 673	47 047	
Emprunts et dettes financières divers	50	50		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 119	12 119		
Personnel et comptes rattachés	22 965	22 965		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	22 752	22 752		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	2 928	2 928		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 960	1 960		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	28 484	28 484		
Produits constatés d'avance	2 500	2 500		
TOTAL	172 478	125 431	47 047	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	30 994			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	- 2 500	
TOTAL	- 2 500	

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	800 090		800 090
TOTAL	800 090		800 090

Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit

Partenariat des entreprises

Il est conclu des partenariats avec des entreprises.

Autres produits

Les autres produits concernent les recettes diverses (tourisme d'affaires, AG 06, location de salles, divers).

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	50	
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 806	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	22 965	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	9 873	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	314	
TOTAL	38 007	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
FNAIM RBT FEDE	3 465	
TOTAL	3 465	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	2 900	
Afférents aux services autres		
TOTAL	2 900	



Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
Dotations amortissements dérogatoires	5 484	
TOTAL	5 484	



Fiscalité

Crédit d'impôts

Crédit d'impôts	Montant
Crédit d'impôt recherche	
Autres crédits d'impôt	3 000
TOTAL	3 000



Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
Nantissement dépôt à terme	30 000					30 000	
Hypothèque sur bien immobilier	194 147					194 147	
TOTAL	224 147					224 147	
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagts sur les pensions							



Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	2
Cadres et ingénieurs	1
TOTAL	3

